



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE  
CORSE

A Ajaccio, le 5 mai 2021,

## Note du CRPF de Corse

Conformément à l'article L.122-2 du Code Forestier, je vous informe que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) des bois et forêts des particuliers est en cours d'élaboration pour la région Corse.

Les informations sont disponibles sur le site internet du CRPF de Corse : <https://corse.cnpf.fr/>

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L.121-17-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Le Président du CRPF de Corse

Daniel LUCCIONI

105 cours Napoléon  
20000 AJACCIO  
Tél : +33 (0)4 95 23 84 24 - Fax : +33 (0)4 95 74 09 87  
E-mail : corse@crpf.fr - www.cnpf.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE  
Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier  
SIRET 180 092 355 00403 – APE 8413Z  
TVA Intracommunautaire FR 75180092355